

🟡 L'actualité des projets du CISIRH 🟡

[Portail interministériel] Ouverture de la foire aux questions réglementaires RH

Pour cette rentrée, les équipes du bureau de l'analyse réglementaire et des référentiels interministériels (BARRI), ont ouvert une Foire aux Questions réglementaire RH afin de répondre aux besoins des partenaires.

Cette FAQ alimentée mensuellement, s'adresse aux agents de la communauté interministérielle intéressés par les sujets de gestion RH, PAIE et SIRH.

Elle apporte des réponses basées sur la réglementation en vigueur et éventuellement leur mise en œuvre applicative dans les SIRH.

Vous y trouverez d'ores et déjà des sujets comme la gestion des agents contractuels ou stagiaires, la gestion de l'avancement /promotion, des absences (congrés bonifiés, de maladie, de cessation ou suspension) ou encore de la retraite.

Cette FAQ se trouve sur notre [portail de documentation PISSARHO](#) ou sous l'onglet « veille collaborative » de la communauté [Osiose CISIRH-BARRI : Solutions Mod'RH](#).

[RenoïRH] « l'explorateur de fichiers » une nouvelle fonctionnalité

En 2020, le CISIRH mettait en place pour RenoïRH la solution « Console d'exploitation » dite YAKA - pour répondre au besoin urgent des partenaires et de leurs MSIRHs de disposer de ces fichiers mais également d'avoir un état du déroulement du traitement de nuit de la préliquidation et du CIR.

Cette solution « temporaire » fait aujourd'hui place à une nouvelle fonctionnalité : « L'explorateur de fichiers », mise en production depuis le 11 octobre 2023.

« L'explorateur de fichiers », au travers d'une interface graphique simple et intuitive, s'articule autour des fonctionnalités unitaires suivantes et permet d'accéder :

- aux comptes rendus des traitements automatiques de nuit, en fonction de leur périmètre de gestion.
- aux fichiers échangés avec les différents acteurs de la sphère RH de la Fonction publique d'Etat (données venant d'autres applications des partenaires RenoïRH, des fichiers de la DGFIP/SLR, du SRE, ...).
- aux résultats des extractions de la nuit en fonction de leur périmètre de gestion.
- aux fichiers de CR d'interfaces, d'applications ayant des traitements de nuit (ex : interface d'application d'absences hors RenoïRH, GAUdDI, l'API Choisir le service public, l'API MENTOR, etc..).

Le CISIRH a profité également de la mise en place de cette nouvelle fonctionnalité pour travailler sur les libellés des messages d'erreurs présents dans les fichiers de rejets afin de les rendre plus compréhensibles, les libellés des messages d'erreur pouvant être difficilement interprétables sans une certaine expérience de RenoïRH.

Un des partenaire de RenoïRH, le Ministère de l'éducation nationale (MEN), a travaillé également sur une table de correspondance entre les libellés émis par RenoïRH dans les fichiers de rejets pour le domaine « Préliquidation » (notamment pour les fichiers TF9, TRG, CRG, CRA) et l'a mis à disposition à la communauté interministérielle. Ainsi, au téléchargement des fichiers de rejets, l'utilisateur ne visualise que le libellé transcodé en lieu et place du libellé émis par RenoïRH.

A noter que le CISIRH et le MEN travaillent de manière continue sur ce fichier de transcodification. Une version aboutie sera fournie à l'automne pour tous les partenaires de RenoïRH.

Malgré l'arrivée de « L'explorateur de fichiers », la solution YAKA (Outils d'administration > Fichiers > Fichiers Entrants/Sortants) continuera d'être accessible pour celles et ceux qui ont pris l'habitude de l'utiliser.

🟡 L'actualité des projets du CISIRH 🟡

[DSN] Séminaire des services liaison rémunération de la DGFIP

Le bureau de la DSN a convié les 80 collaborateurs de la DGFIP le mardi 10 octobre 2023 à l'occasion du séminaire annuel SLR !

Le CISIRH a eu le plaisir de programmer son séminaire annuel SLR en octobre. Cette journée a permis de réunir les référents DSN de chaque SLR ainsi que le bureau de la rémunération (2FCE-2A) de la DGFIP.

Le bilan de l'année 2022 et 2023 a permis de revenir sur les points saillants de l'année tels que les rejets fonctionnels les plus rencontrés, les demandes d'assistance des SLR, le corpus documentaire existant. Cette étape a permis aussi de revenir sur le rôle du référent DSN. Nous avons rappelé que le référent en SLR devait se charger :

- De la gestion des habilitations au CTDSN en local,
- Du support de 1er niveau auprès des collègues du SLR,
- De la formation des utilisateurs notamment des nouveaux arrivants.

Ce séminaire a aussi été l'occasion aux équipes DSN des SLR de rencontrer Monsieur Antoine AYMOND, nouveau chef du bureau 2FCE2A de la DGFIP.

Cet espace d'échange est fondamental car il permet aux SLR de revenir sur des points techniques relatifs à leurs missions mais aussi de partager entre eux.

L'ensemble des pôles du bureau de la DSN se sont mobilisés avec le bureau 2FCE-2A.

Le CISIRH remercie Monsieur Antoine AYMOND et Madame Kristell FLOCH (DGFIP) pour l'ouverture de cette journée de séminaire.

L'accent a été mis sur l'importance et la difficulté de prise en main de ce nouveau métier par les collaborateurs des SLR.

Si la thématique du déclaratif n'est certes pas nouvelle pour les SLR (DADSU), il faut reconnaître que le périmètre de la DSN est nettement plus important.

Il impose pour les gestionnaires Tiers déclarant une connaissance et une pratique beaucoup plus large de la paie et des données sociales.

Les SLR doivent prendre en charge des activités qui n'étaient pas mis en oeuvre par eux avec la DADSU. Aujourd'hui, ils doivent faire du contrôle de leurs cotisations chaque mois (avant de déposer leurs DSN), analyser des éventuels écarts et mettre en place des actions de régularisations.

[Réglementaire] Le guide des titres à valider (TAV) / indus de rémunération est disponible

La gestion des indus de rémunération et des titres à valider (TAV) avait été identifiée par la communauté interministérielle comme un sujet particulièrement irritant notamment du fait de son processus complexe et non harmonisé.

Pour résoudre les problèmes rencontrés et simplifier le travail de la gestion RH-PAYE, le BARRI a organisé plusieurs ateliers interministériels avec la DGFIP qui ont permis de réaliser un état des lieux des difficultés, d'identifier les bonnes pratiques et d'apporter des éclairages réglementaires.

Ce guide répond aux différentes problématiques rencontrées par la chaîne RH-PAYE du constat de l'indu de rémunération au rétablissement de crédits chez l'ordonnateur. Il constitue un outil incontournable pour les gestionnaires RH-PAYE qui permet de comprendre le processus et de donner des réponses claires aux principales demandes des agents relatives à leurs trop perçus de rémunération.

🟡 L'actualité des projets du CISIRH 🟡

Les gestionnaires RH y trouveront les étapes du processus de gestion, des modes opératoires et fiches juridiques sur, par exemple, la prescription biennale, ainsi que des courriers types à l'attention des agents et un outil de recalcul de l'indu de rémunération en cas d'erreur dans l'établissement de son montant (ex : indemnité prise en compte à tort).

Fruit de nombreux travaux avec les acteurs de la fonction RH-PAYE (DGFIP, les ministères chargés de la culture et de l'intérieur, les ministères sociaux, la DREAL Grand Est, la Cour d'appel de Paris et l'ensemble de la communauté interministérielle), les équipes du BARRI sont ravies d'annoncer la parution du guide relatif à la gestion des titres à valider et des titres de perception.

Ce guide est disponible sur [PissaRHo](#) ou l'espace Osmose du BARRI.



Focus sur : Les évolutions du Palier 23 de RenoïRH

Le 11 octobre 2023, les équipes *RenoïRH du CISIRH ont livré le palier 23 du SIRH interministériel RenoïRH.

Ce nouveau palier offrira des améliorations et des évolutions principalement sur les domaines de la gestion administrative (GA) et de la préliquidation (PLQ).

Pour répondre aux besoins des partenaires, l'équipe accompagnement au changement RenoïRH a mis à jour la documentation existante et a créé des supports dédiés permettant aux partenaires d'accompagner les utilisateurs dans ces changements.

Découvrez les évolutions du palier 23

DOSSIER INDIVIDUEL DE L'AGENT

- **Prise en charge simplifiée** : la saisie du mail professionnel est désormais accessible aux gestionnaires.
- **Affectations** : la gestion des informations relatives à la mobilité lors de la prise en charge évolue, le motif et l'ordre de mobilité ont été ajoutés. Afin de mieux gérer la stratégie de mobilité et disposer de données pour le rapport social unique. Donnée saisissable dès la prise en charge de l'agent et/ou saisissable dans « Affectations ».

PRELIQUIDATION

- La gestion des agents non payés lors de la prise en charge évolue. Lors d'une réouverture du dossier financier d'un agent non payé, les **occurrences en vigueur ou postérieures à la date de PEC (au statut valide)** du dossier financier sont désormais uniquement **transférées par le traitement automatique de nuit** (en gestion courante ou lors de la PEC).
- La gestion des contrats courts s'améliore. En effet, la gestion des contrats courts est facilitée par **l'amélioration des découpages des mouvements 02 pour l'envoi aux SLR lors d'un renouvellement**, et ce, quelque soit le cas de gestion.
- Désormais lors de **l'annulation d'une sortie, les informations du dossier de préliquidation sont automatiquement supprimées** (*rémunération 90, fin de situation, génération de l'ancien mouvement*).